

OFFRE DU CANADA CONCERNANT LA SURVEILLANCE AU VIETNAM

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante le 2 novembre:

Les déclarations émanant récemment des États-Unis et du Nord Vietnam laissent entrevoir la possibilité de la conclusion, dans un très proche avenir, d'un accord sur la paix au Vietnam. Le Premier ministre, dans sa déclaration du 26 octobre, se réjouissait de ces événements et exprimait l'espoir que partagent tous les Canadiens, que ce conflit puisse se terminer le plus tôt possible.

D'après les déclarations publiques, l'accord prévu par les parties engagées envisage, entre autres aspects, la mise sur pied de mécanismes internationaux nouveaux pour surveiller l'application par les parties elles-mêmes de certains éléments des accords en question, et la presse a évoqué certaines hypothèses suivant lesquelles le Canada pourrait se joindre à ces nouveaux mécanismes.

Au cours de ces dernières années, le Gouvernement a fait connaître très clairement, et ceci à de nombreuses reprises tant en public qu'en particulier, sa politique en ce qui concerne la participation du Canada à d'éventuels mécanismes de surveillance de la paix en Indochine. Il en ressort que le Gouvernement accueillerait favorablement toute demande émanant de toutes les parties intéressées visant à obtenir une participation canadienne à de tels mécanismes pour autant qu'à la lumière de l'expérience canadienne dans ce domaine, l'activité proposée au Canada offre des chances de succès et pour autant que le Canada ait de bonnes raisons de croire qu'il puisse y apporter une contribution utile et efficace.

Les parties intéressées sembleraient avoir conclu qu'au moment d'un cessez-le-feu au Vietnam, une présence internationale quelconque doit être immédiatement en place; cette présence prendrait part aux fonctions de surveillance qui peuvent être requises. Afin de satisfaire aux besoins créés par cette situation, le Gouvernement du Canada est donc prêt à mettre à la disposition de ce nouvel organisme de surveillance internationale, dans un premier temps, la Délégation du Canada près la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle (CISC) au Vietnam, créée par la Conférence de Genève de 1954. Cette Délégation a d'ores et déjà ses bureaux tant à Hanoi qu'à Saigon et serait donc en mesure de participer aux débuts du rôle de surveillance dont s'acquitterait le nouvel organisme en question, jusqu'à la Conférence internationale envisagée dans les accords sur la paix au Vietnam. L'évolution de la Conférence permettrait au Canada ainsi qu'aux parties intéressées de décider quel rôle, si rôle il y a, conviendrait au Canada à la lumière des dispositions émanant de la Conférence en ce qui concerne la composition, le mandat et le fonctionnement d'un organisme international de surveillance.

Si le Canada était convié à participer à la Conférence internationale qui doit se réunir trente jours après la signature du cessez-le-feu, le Canada serait évidemment disposé à y participer.

Le Gouvernement croit bien que pour autant que la participation du Canada entre en ligne de compte, ces dispositions à cet égard permettront l'entrée en vigueur du cessez-le-feu sans aucun délai, cela étant bien sûr sujet à la conclusion d'un accord entre les parties intéressées.

FUSION DES BASES MILITAIRES D'OTTAWA

Le Quartier général de la Défense nationale a annoncé que deux bases militaires de la région de la capitale nationale, soit celles de Rockcliffe et d'Uplands, ont fusionné pour devenir, depuis le 1er novembre, la Base des Forces canadiennes (BFC) d'Ottawa.

Ce sont deux anciennes stations de l'Aviation royale canadienne qui ont des liens historiques avec la ville d'Ottawa. Cette fusion, selon les autorités, a pour effet de "simplifier les fonctions de gestion et de soutien".

On ne prévoit aucun changement important à ces deux endroits quant à l'occupation des immeubles et terrains, ni, non plus, de transferts d'unités.

Les détails de la compression du personnel, qui s'échelonnent sur une période d'un an, sont encore à l'étude. Cependant, quelques mutations de militaires sont prévues et le nombre d'employés civils, sous les nouvelles structures, ne sera que légèrement diminué. Approximativement 2,800 militaires et 1,800 civils travaillent présentement à ces deux endroits. La réduction des effectifs civils s'effectuera par la voie de la rotation normale, bien qu'il puisse être nécessaire d'effectuer certaines mutations entre les deux installations. Les militaires excédentaires seront affectés à d'autres unités.

Les avantages de la fusion comprennent la consolidation de fonctions telles que la comptabilité et les transports, de même que l'administration et la gestion d'un certain nombre de services communs aux deux installations.

La vieille base aérienne de Rockcliffe, d'une superficie de 930 acres, compte environ 1,400 militaires et 1,500 employés civils. La plupart appartiennent au Quartier général de la Défense nationale. Avec ses 279 acres, Uplands compte quelque 1,400 militaires et 300 civils.

Les principales activités de la Base de Rockcliffe pendant les 40 années qui ont suivi son ouverture en 1919, ont porté sur la photographie aérienne utilisée pour la cartographie d'une grande partie du Canada, le transport aérien et les essais aéronautiques.

Le Quartier général du Commandement du matériel aéronautique s'y est installé en 1954. La base comprend aujourd'hui plusieurs unités dont les prin-